



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022

05160 PONTIS
Tel : 04.92.44.26.94
mairiedepontis@wanadoo.fr
www.pontis.fr

- Monsieur le Maire ouvre la séance à **18h30** et constate que le quorum est atteint.
- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur **FERDINAND Jean-Marie** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2022.

Présents : Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, FERDINAND Jean-Marie, Monsieur IMBERT Jean-Claude, Monsieur GINESTET Jean,

Absents excusés : Madame BOQUELET donne son pouvoir à Monsieur FERDINAND Jean-Marie, Monsieur SARRAZIN Christian donne son pouvoir à Monsieur FLUCHERE Frédéric,

Secrétaire de séance : Monsieur FERDINAND Jean-Marie.

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération concernant le bail de jeunesse et avenir : Les membres du conseil acceptent.

2022-20

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SEA – M49.

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis, le Conseil Municipal de Pontis,
A l'unanimité (Le Maire, n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de Monsieur le trésorier ainsi que le Compte Administratif 2021 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• Recettes	18 598,86€
• Dépenses	18 447,15€
• Soit un excédent de fonctionnement de :	151,71€
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	15 318,64€
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	15 470,35€

(Le résultat de clôture cumulé : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui des exercices précédents (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Recettes de fonctionnement de l'exercice - Dépenses de fonctionnement de l'exercice +/- résultat reporté des exercices antérieurs = résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• Recettes	11 651,00€
• Dépenses	7 838,34€
• Soit un excédent d'investissement de :	3 812,66€
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	44 736,90€
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	48 549,56€

(Le résultat de clôture cumulé : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice) auquel on ajoute celui des exercices précédents (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Recettes d'investissement de l'exercice - Dépenses d'investissement de l'exercice +/- résultat reporté des exercices antérieurs = résultat cumulé ou global de la section d'investissement)

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement de : **48 549,56€** sera reporté en recette d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **15 470,35€** sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002
- **DIT** que les RAR sont décomposés comme suit : Opération 10004 « périmètre de sécurité 1^{ère} phase », Article 2313 pour un montant de 3 984,00€
- **DIT** que le résultat de clôtures de l'exercice 2021 est de **64 019,91€**

2022-21

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE – M14.

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis, le Conseil Municipal de Pontis, A l'unanimité (Le Maire, n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de Monsieur le trésorier ainsi que le Compte Administratif 2021 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• Recettes	181 541,38€
• Dépenses	119 414,61€
• Soit un excédent de fonctionnement de :	62 126,77€
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	122 923,56€
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	185 050,33€

(Le résultat de clôture cumulé : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui des exercices précédents (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Recettes de fonctionnement de l'exercice - Dépenses de fonctionnement de l'exercice +/- résultat reporté des exercices antérieurs = résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• Recettes	49 090,30€
• Dépenses	6 868,21€
• Soit un excédent d'investissement de :	42 222,09€
• Et un report déficitaire de l'exercice de l'année N-1 de	29 005,94€
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	13 216,15€

(Le résultat de clôture cumulé : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice) auquel on ajoute celui des exercices précédents (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Recettes d'investissement de l'exercice - Dépenses d'investissement de l'exercice +/- résultat reporté des exercices antérieurs = résultat cumulé ou global de la section d'investissement)

- **DIT** que le résultat **excédentaire** de la section d'investissement de : **13 216,15 €** sera reporté en recette d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est de **185 050,33€**
- **DIT** que le résultat de clôtures de l'exercice 2021 est de **198 266,48€**
- **DIT** que les Restes à Réaliser se décomposent comme suit :

Dépense d'investissement = 32 153€

- Opération 90 « *accessibilité* », article 2313 = 11 000€
- Opération 48 « *cimetière* », article 2313 = 21 153€

Recette d'investissement = 39 951€

- Opération 90 « *accessibilité* », article 1323 = 9 540,00€
- Opération 48 « *cimetière* », article 1331 = 30 411,00€

- **DIT** que suite à la clôture du budget du CCAS, il convient de reporter le résultat cumulé de fonctionnement sur le budget de la commune en recette de fonctionnement au compte 002 : **1 783,03€**
- **DIT** que les résultats excédentaires (*résultat de la commune + résultat du CCAS*) des sections de fonctionnement soient **186 833,36€** seront reportés en recette de fonctionnement au compte 002 du budget 2022 de la commune.

2022-22

OBJET : VOTE DES DEUX TAXES – ANNEE 2022

Monsieur le Maire,

INFORME le Conseil Municipal que suite à la réception de l'état de notification des taux d'imposition des taxes locale pour l'année 2022, il convient de voter les taux de référence 2022 pour les taxes foncières bâti et les taxes foncières non bâti.

DIT que les taux restent inchangés cette année

PROPOSE d'établir les taux comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : **31,04%**
- Taxe Foncière (non bâti) : **55,10%**

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** cette proposition de taux pour l'année 2022
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget communal 2022

OBJET : SUBVENTION ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire,

DIT qu'il convient de reporter lors d'un prochain conseil municipal, l'attribution des subventions. Nous sommes dans l'attente du bilan, du compte de résultat et des projets pour l'année 2022 afin de déterminer le montant de la subvention à allouer.

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** le report des subventions alloués aux associations ;

2022-23

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SEA M49– ANNEE 2022

Monsieur le Maire,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2022 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre.

PROPOSE d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022, tel qui est décrit ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses au montant de :

- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	<u>38 084,00€</u>
Recettes	<u>38 084,00€</u>
- **Section d'Investissement :**

Dépenses	<u>159 003,00€</u>
Recettes	<u>159 003,00€</u>

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement,

2022-24

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE M57- ANNEE 2022

Monsieur le Maire,

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2022 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitre.

PROPOSE d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022, tel qui est décrit ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses au montant de :

- **Section de Fonctionnement** :

Dépenses	<u>353 539,00€</u>
Recettes	<u>353 539,00€</u>

- **Section d'Investissement** :

Dépenses	<u>187 844,00€</u>
Recettes	<u>187 844,00€</u>

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement,

2022-25

OBJET : AUTORISATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE FAIRE DES TRAVAUX REMUNERES

Monsieur le Maire,

INFORME aux membres du Conseil Municipal qu'un conseiller municipal a le droit de faire des travaux rétribués par la commune mais le montant des travaux n'a en aucun cas, le droit de dépasser 16 000€ par an et doit être mis en concurrence avec d'autres entreprises.

RAPPELLE que suite à la consultation et à la mise en concurrence d'entreprises pour la réorganisation d'un bâtiment communal, l'offre de *Froid Cuisine Services* est la plus intéressante. Celle-ci est à **1 200€ HT** contre 1 680€ HT pour l'entreprise *Altecc*

PROPOSE de signer le devis de l'entreprise de *Froid Cuisine Services* pour un montant de **1 200€ HT**

Monsieur Frédéric FLUCHERE représentant la société Froid Cuisine Services s'abstient de participer au vote.

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** que l'entreprise *Froid Cuisine Services* fasse les travaux pour la création d'un sanitaire PMR extérieur pour un montant de **1 200€ HT**.

- **DIT** que les crédits ont été prévu au budget de la commune

La cuisine de la buvette sera créée dans la réserve de l'ancienne bibliothèque qui se situe à coté du musée

2022-26

OBJET : DEMANDE UN SUPPLEMENT DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES DANS LE CADRE E LA DUP

Monsieur le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que montant de la subvention de l'état qui nous a été alloué est inférieur à notre demande

INFORME qu'il convient de faire une demande de subvention complémentaire pour la réalisation des travaux de mise en conformité des captages.

RAPPELLE que le montant estimatif de l'opération est arrêté à **233 235,00€ HT**

PROPOSE de solliciter le soutien financier du département04,

PROPOSE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Recettes
Travaux 233 235,00€	Agence de l'Eau 29,99% 69 970,00 €
	DETR 2021(Etat) 30,01% 70 000,00 €
	Département 9,89% 23 090,00€
	Autofinancement 30,11% 70 175,00€

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **DEMANDE** au département, une subvention de 9,89% du projet ;

2022

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 POUR LES PERIMETRES DE SECURITE DES CAPTAGES

Monsieur le Maire,

- Demande de reporter cette autorisation afin d'en étudier les modalités juridiques

2022-27

OBJET : FIXATION TARIF DES PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire,

DIT aux membres du conseil municipal que la préfecture nous a demandé de retirer la délibération et de se référer à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie.

PROPOSE de fixer les tarifs des photocopies comme suit :

	NOIR ET BLANC	COULEUR
A4	0,18 €	0,35 €
A4 – Recto-verso	0,36 €	0,70 €
A3	0,50 €	0,80 €
A3 – Recto-verso	1,00 €	1,60 €

Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la proposition des tarifs des frais de copies

2022-28

OBJET : BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION JEUNESSE ET AVENIR.

Monsieur le Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal que l'association Jeunesse et Avenir avait un bail de location pour les références cadastrales suivantes : N° 266 – 267 – 269 – 270 – 273 – 276 – 277 de la section A, situées au lieu-dit « La Rama ». Ce bail avait été signé en 2006 et avait une validité de 6 années pour une redevance annuelle de 1000€. Un courrier en date du 6 mars 2017, avait été envoyé pour augmenter le loyer de 5% à partir de la saison estivale de 2017.

PROPOSE de renouveler le bail pour 6 ans pour un montant de 1100€ avec faculté par chacune des parties de le résilier à la fin de chaque année en prévenant par simple lettre recommandée l'autre partie un mois au moins avant le premier janvier de l'année qui suit.

DIT que cette redevance pourra être révisable à l'expiration de chaque période annuelle.

Ouï cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'établir un nouveau bail à l'association Jeunesse et Avenir pour la location de terrains communaux sur les parcelles N° 266 – 267 – 269 – 270 – 273 – 276 – 277 de la section A, situées au lieu-dit « La Rama ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette location
- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance à 1100€
- **DIT** que le loyer pourra être révisable à chaque échéance annuelle.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10

Questions diverses :

- Projet de préemption

Lors d'un prochain conseil la commune pourrait délibérer sur un droit de préemption sur la maison Liotard qui se situe contre le jardin de la mairie.

- Maison au chappas

La maison de Monsieur Durand aux Chappas, s'est vendue. Le nouvel acquéreur souhaite la reconstruire car elle s'écroule, Il nous signale que le hangar qui se situe sur la propriété d'à côté n'est toujours pas démonté et qu'il ne peut donc intervenir pour faire les travaux.

- Parkings

L'ARS refusant que l'on puisse mettre un parking au début de la route menant au Morgonnet du fait que ce terrain est situé dans la zone du périmètre du captage du Sauze du Lac. La recherche continue pour améliorer le stationnement au col.

Il convient donc de trouver une solution « aux notaires » car il y a un gros souci de parking et de zone de retournement.

- Broyage

La décharge de notre commune en ce qui concerne les dépôts de végétaux est pleine. Il faut donc arrêter d'en apporter. Elle est fermée pour l'instant. Nous allons solliciter la communauté de communes pour en assurer le broyage. Cette dernière prenant en charge 50% du coût d'intervention de l'entreprise.

- Cirque

La proposition du cirque de la Lune a été envisagée pour la fête du samedi 13 août dans la forêt

- échange terrain

Le géomètre nous a fait des propositions pour l'échange de terrain entre la commune et la famille Giraud

- Conseil d'Administration du CCAS

Il se tiendra mardi 12 avril à 11h00 afin de voter le compte d'administratif et de faire le point sur les futurs projets pour l'année 2022.

COMPTE RENDU